



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

➤ **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjointes au Maire

Mme BUREL Ghislaine, Mme DELORY Dorothée, M DUBOC Etienne, M.

DUMESNIL Luc, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. RECHER

Jonathan, Mme SAMPIC Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, Conseillers

Municipaux

Etaient excusées :

Mme HAUCHECORNE Céline a donné procuration à Mme LETESTU

Mme ZEGGAI Marie-Laure a donné procuration à Mme ESTRIER

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Mme ESTRIER Brigitte est nommée secrétaire de séance à l'unanimité

➤ **Ajout de délibération**

M. VASSE : Le centre de gestion nous a envoyé un courrier, reçu hier, nous demandant de délibérer sur la mise en concurrence d'un contrat groupe d'assurance collective dite «statutaire». Cette délibération est sans incidence financière pour notre commune. Aussi, je vous propose d'ajouter, cette délibération à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE L'AJOUT D'UNE DELIBERATION CONCERNANT LA MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE COLLECTIVE DITE «STATUTAIRE» A L'UNANIMITE

➤ **Approbation du procès-verbal du 6 Juillet 2021**

LE PROCES-VERBAL DU 6 JUILLET 2021 EST ADOPTE PAR 14 VOIX ET 1 ABSTENTION (M. RECHER)

➤ Communications et informations diverses

- Agrandissement de la mairie
- Travaux de voirie
- Urbanisme
- Evènement décès de Mr Cressent
- Budget CCAS
- Rénovation de la cuisine de la salle des fêtes

M. RAGNEAU : Les travaux vont commencer le 2 novembre prochain. Nous avons bloqué les locations de la salle sur ces dates. J'espère que les intervenants auront toutes les fournitures au vu des pénuries actuelles. A la mi-octobre, j'organiserai une réunion de travail avec les trois corps de métiers pour rappeler le planning et bien coordonner leurs interventions.

- Aménagement route d'Etainhus

M. RAGNEAU : Cet aménagement reviendra à 18.988 euros alors que le budget voté se montait à 15.000 euros. Il y aura donc besoin d'une modification budgétaire, à présenter au prochain conseil municipal, afin de pouvoir engager les travaux. Le reste final à charge pour la commune sera de 3.797,60 euros au vu du chiffre actuel.

- Entretien des arbres – chemin du Moulin à Vent

M. RAGNEAU : Chemin du Moulin à Vent, il y a 34 érables à tailler. Reçu le devis de la société ODIEVRE Paysagiste. D'autres devis vous seront présentés.

- Rénovation de la mairie/informatique

M. LEMAIRE : L'opération 61 des investissements est close. J'en rappelle le contenu : l'entreprise VDM d'Angerville l'Orcher a fait les séparations dans l'ancienne salle de réunion, donnant ainsi deux bureaux distincts, un pour le SIVOS, l'autre pour des réunions de travail.

La société Réseaux Environnement de Bréauté a fait un passage de câbles en souterrain, entre l'école et la salle polyvalente

L'entreprise DPI informatique de Gerville a fourni le matériel informatique, bornes wifi et posé des prises électriques normalisées à l'école.

Enfin, l'entreprise JPG a fourni le mobilier de bureau.

La salle des fêtes, la salle capucine et l'école disposent d'un accès wifi public.

- **Aménagement du cimetière**

Mme BUREL : Une demande de subvention, pour la construction du 2^{ème} columbarium, a été déposée au titre de la DETR. Celle-ci a été refusée au motif que c'est la CU qui a la compétence cimetière. Alors que la CU a seulement la compétence sur les nouveaux cimetières et les agrandissements.

Dans le dossier fourni par la Préfecture, il est bien notifié : «création de columbarium, cavurnes, jardin des souvenirs, réfection des murs d'enceinte et réfection des clôtures».

➤ **DELIBERATIONS**

- **Programme Local de l'Habitat**

Les objectifs sont au nombre de 5 :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergements
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat
- Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées
- Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements

Le PLH contient le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'action.

Des dispositifs, pour travailler sur la rénovation énergétique, seront mis en place. Ainsi que sur la limitation de l'accroissement du parc de logements neufs et la démolition des logements obsolètes, tout en travaillant sur la qualité des aménagements des opérations et de leur environnement et sur l'information à la population des différents dispositifs pour rénover l'habitat. Cela s'organise, actuellement, avec la maison du territoire de Saint-Romain et l'espace Info-Energie afin de connaître les potentielles aides possibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL EMET UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2022-2027 DE LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE PAR 13 VOIX ET 2 ABSTENTIONS (M. DUMESNIL ET M. RECHER)

- **Contrat d'assurance des risques statutaires**

M. VASSE : Par courrier, le centre de gestion nous a informés que les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoient que les collectivités territoriales sont tenues de continuer à verser un maintien de rémunération (sous certaines conditions) à leurs agents en incapacité de travail. Afin de se protéger financièrement contre cette obligation de protection sociale, les collectivités peuvent souscrire à une assurance dite «statutaire». L'article de loi du 26/06/1984 autorise les collectivités à mandater le centre de gestion pour

souscrire une assurance. Un groupement de commandes sera fait. Le contrat actuel, dont 679 communes adhèrent, arrivera à terme le 31/12/2022 mais, les procédures préalables doivent être engagées dès à présent, en 2021. Au terme de la mise en concurrence, le conseil municipal pourra accepter ou refuser l'adhésion au contrat, chaque collectivité reste libre de souscrire ou non au contrat proposé pour 4 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA MISE EN CONCURRENCE VISANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUTUALISE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SEINE-MARITIME A L' UNANIMITE

➤ **Point école**

Mme ESTRIER : La rentrée scolaire s'est bien passée. Le changement majeur concerne la fermeture d'une classe de maternelle. Maintenant, les deux classes sont réparties en une classe de CP/Petite Section maternelle et une classe de moyenne et grande section maternelle.

Le nombre d'ATSEM est maintenu. Les espaces ont été réorganisés, l'ancienne classe de Delphine est maintenant une bibliothèque plus accessible pour les enfants et dotée d'un coin peinture pour l'ensemble des classes.

Côté travaux, les tableaux numériques ont été posés, et les anciens tableaux déplacés.

Il faudra revoir la réfection complète de cette cour, éventuellement de la végétalisation.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 21h20

